

# Co réforme

## La Commission de réforme entame ses travaux

Christine Joray, ODASanté

Après avoir déposé une demande de ticket provisoire auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la commission de réforme (ci-après la commission) a entamé, le 4 novembre 2013, les travaux relatifs à l'élaboration des prescriptions sur la formation et chargé un groupe de travail d'établir le plan de formation.

Lors de la manifestation de lancement, tenue le 4 novembre 2013, les thèmes suivants ont été abordés :

- rôle, tâches et compétences de la commission,
- création de groupes de travail,
- suite des démarches en relation avec l'élaboration du plan de formation.

A cette occasion, la commission a également pris position sur les instruments de pilotage et de travail.

### UN PROJET REPOSANT SUR TROIS PILIERS

La commission se compose de membres de l'Organisation faïtière nationale du monde du tra-

vail en santé (OdASanté) et du SEFRI ainsi que du corps enseignant et des autorités cantonales. Pour les derniers cités, la coordination est assurée par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

Figurent parmi les tâches de la commission le pilotage du projet, la surveillance de son concept, l'élection des membres des groupes de travail, la création de sous-groupes spécialisés si nécessaire ainsi que la coordination et l'approbation des travaux de l'ensemble des acteurs. La commission décide également du recours à des experts le cas échéant.

Elle élabore le projet dans le cadre du mandat confié par le Comité de l'OdASanté. Les partenaires de la formation ont la possibilité de s'exprimer s'ils estiment qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la prise de position.

### FRÉDY CAVIN NOMMÉ À LA PRÉSIDENTICE

A l'unanimité, les membres de la commission ont élu à la présidence Frédy Cavin, expert en stérilisation au CHUV, à Lausanne. Ce spécialiste représentera la commission vis-à-vis de l'extérieur.

### SUITE DES DÉMARCHES

Sur mandat de la commission, un groupe de travail se chargera d'élaborer les documents requis pour la demande de ticket, à savoir :

- profil de qualification,
- plan de formation,
- concept d'information et de formation.

La présentation ci-après a été montrée lors de la conférence organisée par la DGSV (société allemande de stérilisation) à Fulda, en Allemagne. Reposant sur le document de l'OdASanté présenté lors des Journées nationales suisses sur la stérilisation, tenues les 5 et 6 juin 2013 à Regensdorf, elle illustre les étapes à franchir pour élaborer une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. |

SGSV 13 05 2013.pdf (878.9 kB)

[http://www.odasante.ch/La\\_commission\\_de\\_reforme\\_entame\\_ses\\_travaux.html](http://www.odasante.ch/La_commission_de_reforme_entame_ses_travaux.html)